

Province de Québec  
MRC de Maria-Chapdelaine  
Municipalité de Saint-Thomas-Didyme

Une assemblée ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme s'est tenue le lundi 12 juillet 2021 à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Sont présents, Messieurs les conseillers Gilles Tremblay, Roger Landry, Alain Tremblay et Richard Duchesne ainsi que Madame la conseillère Sylvie Coulombe.

S'est excusée, Madame la conseillère Laurie Godin.

L'assemblée est sous la présidence de Monsieur le maire, Denis Tremblay.

Assiste également à la séance Monsieur Réjean Hudon, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

---

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour :

### Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par Monsieur le maire
  2. Présences, acceptation de l'ordre du jour et inscription au varia
  3. Déclaration de conflit d'intérêts
  4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14-06-2021, avec dispense de lecture
  5. Suivi du procès-verbal
- TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ**
6. Travaux d'asphaltage et rapiéçage 2021
  7. Ouverture des soumissions pour les travaux de pavage sur le chemin du Lac à Jim
  8. Appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets de coopération intermunicipale - Optimisation des ressources GEANT (Recensement canin, prévention résidentielle et sensibilisation à la sécurité civile) et à en assumer les coûts
- TRANSPORT COLLECTIF**
9. Résolution de participation à la démarche collective visant à élargir le transport adapté via le règlement 21-463 de la MRC Maria-Chapdelaine
- URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT**
10. Demande de dérogation mineure
  11. Acceptation de l'offre d'achat de Gestion Alain Bilodeau et Gestion Guy Dallaire (chemin Price)
  12. Acceptation de l'offre d'achat de Monsieur Patrick Lehouiller (chemin des acadiens)
- LOISIRS ET CULTURE**
- ADMINISTRATION**
13. RMR – Bonification du programme de subvention pour produits d'hygiène réutilisables
  14. Engagement de Monsieur Jean-Marc Paradis pour un projet spécial du comité d'embellissement
  15. Liste des comptes : Acceptation
  16. Varia : Remerciements à Mme Édith Goulet
  17. Don et sollicitation
    - Association des propriétaires du Lac-à-Jim – Achat d'un défibrillateur)
    - Fondation La Maison Colombe Veilleux
    - CALACS ENTRE ELLES
  18. Invitation
  19. Correspondances
    - Poste Canada – Nouvelles heures d'ouvertures
    - MAMH – Confirmation d'un montant disponible pour la transformation de nos bâtiments municipaux.

- MAMH – Approbation de l’entente avec le GEANT visant à ajouter de nouveaux objets.
  - Bonification de la TECQ
20. Rapport des élus
  21. Période de questions
  22. Prochaine assemblée ordinaire
  23. Levée de l’assemblée

## 2. PRÉSENCES, ACCEPTATION DE L’ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION AU VARIA

21- 120

À la suite de la lecture de l’ordre du jour, il est proposé par Madame Sylvie Coulombe et résolu unanimement que l’ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu’il y ait possibilité d’inscrire de nouveaux items à varia jusqu’à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

## 3. DÉCLARATION DE CONFLIT D’INTÉRÊTS

Aucune déclaration.

## 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14-06-2021, AVEC DISPENSE DE LECTURE

21- 121

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l’assemblée ordinaire tenue le 14 juin 2021, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

Il est proposé par M. Roger Landry et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de l’assemblée ordinaire tenue le 14 juin 2021 tel que rédigé et déposé par la secrétaire-trésorière à la présente séance.

## 5. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi

## TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ

## 6. TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE ET DE PAVAGE 2021

21- 122

CONSIDÉRANT que pour effectuer les travaux de rapiéçage et de pavage, un prix à la tonne métrique a été demandé auprès de trois entreprises;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme a reçu les deux soumissions suivantes :

	Asphalte Dallaire et St-Pierre	Asphalte 2BR	BR Asphalte
Prix la tonne pavage avec paveuse ESG14, bitume PG-58-34 (prix avant taxes)		209.00 \$	200.00 \$
Prix la tonne rapiéçage manuel (prix avant taxes)		225.00 \$	300.00\$

Il est proposé par Monsieur Richard Duchesne et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme retienne le plus bas soumissionnaire pour les travaux d'asphaltage avec paveuse, ainsi que les que les travaux de rapiéçage pour la saison 2021, soit Asphalté 2BR pour un montant la tonne de 209 \$ plus taxes pour les travaux d'asphaltage avec paveuse et de 225 \$ la tonne plus taxes pour les travaux de rapiéçage.

#### **7. OUVERTURE DES SOUMISSIONS CONCERNANT LES TRAVAUX DE PAVAGE DU LAC À JIM**

21- 123

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme a été en appel d'offres publiques sur le SEAO et dans un journal local pour l'exécution des travaux d'asphaltage d'une partie du chemin du Lac à Jim;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le lundi 12 juillet à 15h00;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une seule soumission;

CONSIDÉRANT que la soumission a été jugée conforme;

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Coulombe et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme octroi le contrat d'asphaltage d'une partie du chemin du Lac-à-Jim à l'entreprise Asphalté Henri Laberge Inc. pour la somme de 175.05\$ la tonne et pour un total estimé de 144 416.25 \$ et :

Que l'acceptation du contrat soit conditionnelle à l'approbation de notre règlement d'emprunt.

#### **8. APPUI AU DÉMARRAGE, À LA BONIFICATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – OPTIMISATION DES RESSOURCES (RECENSEMENT CANIN, PRÉVENTION RÉSIDENIELLE ET SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ CIVILE) ET À EN ASSUMER LES COÛTS**

21- 124

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin, St-Thomas ainsi que la Régie intermunicipale GEANT désirent présenter un projet d'**Appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets de coopération intermunicipale – Optimisation des ressources GEANT (Recensement canin, prévention résidentielle et sensibilisation à la sécurité civile)** dans le cadre de l'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alain Tremblay, et résolu unanimement

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme s'engage à participer au projet d'**Appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets de coopération intermunicipale – Optimisation des ressources GEANT (Recensement canin, prévention résidentielle et sensibilisation à la sécurité civile)** et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT organisme responsable du projet

**9. PARTICIPATION À LA DÉMARCHE COLLECTIVE VISANT À ÉLARGIR LE TRANSPORT ADAPTÉ VIA LE RÈGLEMENT 21-463 DE LA MRC DE MARIA CHAPDELAINÉ**

**Adoption du règlement n° 21-463 intitulé <Relatif à l'organisation des services de transport collectif et adapté de la MRC de Maria-Chapdelaine> par le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine**

21- 125

ATTENDU QUE la MRC de Maria-Chapdelaine a procédé à une analyse des services de transport collectif et adapté existants sur son territoire et des besoins en mobilité collective;

ATTENDU QUE, par la résolution n° 224-07-17 en juillet 2017, le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine a adopté le règlement n° 17-418 titré <Relatif à l'acquisition de compétence et à l'organisation des services de transport collectif et adapté de la MRC de Maria-Chapdelaine>;

ATTENDU QUE, depuis ce moment, il a été de la volonté des élus d'élargir le service de transport collectif à toutes les municipalités locales du territoire de la MRC, tout comme celles-ci étaient déjà desservies en matière de transport adapté;

ATTENDU QUE les services professionnels de la firme <Vecteur 5>, spécialisée en matière de transport des personnes, a été embauchée afin de soutenir l'équipe technique de la MRC visant à mettre en œuvre la volonté exprimée par la population en général depuis plusieurs années au terme de plusieurs consultations publiques (plan d'action locaux, politique <Municipalité amie des aînés>, etc.);

ATTENDU QUE les élus de la municipalité ont été informés de l'état d'avancement des travaux réalisés par l'équipe technique de la MRC ou par l'entremise de l'un ou l'autre des membres du conseil d'administration de <Transport collectif et adapté de Maria-Chapdelaine Inc.>, lequel fait affaire sous la raison sociale <Maria Express>;

ATTENDU QUE la municipalité est desservie depuis plusieurs années par le service de transport adapté de la MRC, laquelle facture annuellement la municipalité sous forme de quotes-parts;

ATTENDU QUE la municipalité est d'accord avec les démarches réalisées par la MRC au cours des derniers mois visant une bonification du transport des personnes non-admissibles au transport adapté;

Il est proposé par M. Roger Landry et résolu unanimement :

QUE le présent conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme confirme qu'il a participé d'une manière ou d'une autre à la démarche collective visant à élargir le mandat de transport adapté à celui du transport des autres personnes (aussi appelé <transport collectif>) par l'entremise du règlement n° 21-463 de la MRC de Maria-Chapdelaine; et,

QUE copie de la présente soit adressée à M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine et à M. Mario Fortin, président de Maria Express.

---

**URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**10. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SU 82 CHEMIN DU LAC TROTTIER**

Cet item est reporté à la prochaine assemblée.

**11. ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT DE GESTION ALAIN BILODEAU ET GESTION GUY DALLAIRE (TERRAINS CHEMIN PRICE)**

21- 126

Il est proposé par M. Gille Tremblay et résolu unanimement :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme accepte le protocole d'entente intervenu entre les parties qui consiste principale en la vente de sept (7) terrains situés sur le chemin Price au coût de 7 500.00 \$ chaque.

L'entente prévoit également un autre terrain pouvant mesurer entre 8 000 et 12 000 mètres carrés.

## **12. ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT DE MONSIEUR PATRICK LEHOULLIER (TERRAIN CHEMIN DES ACADIENS)**

Il est proposé par Madame Sylvie Coulombe et résolu unanimement :

21- 127

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme accepte l'offre de Monsieur Patrick Lehouillier concernant un terrain portant le numéro de lot 4 808 889 situé sur le chemin des Acadiens.

Le prix est de 2.20\$ le mètre carré pour un total de 2 345.45 \$ plus les taxes applicables.

---

**LOISIRS ET CULTURE**

---

---

**ADMINISTRATION**

---

## **13. RMR – BONIFICATION DU PROGRAMME DE SUBVENTION POUR PRODUITS HYGIÉNIQUE**

21- 128

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a bonifié le programme de subvention pour l'achat des couches lavables en y intégrant les produits d'hygiène réutilisables;

ATTENDU QUE la décomposition de ce type de produits se situe entre 300 et 500 ans;

ATTENDU QUE la réduction de l'enfouissement est un enjeu majeur pour l'environnement;

ATTENDU QUE la population se tourne de plus en plus vers l'achat d'articles durables, tel que les produits d'hygiène;

ATTENDU QUE les articles subventionnables doivent être lavables (couches, inserts, culottes menstruelles, coupes menstruelles, serviettes hygiéniques, protège-dessous et culottes absorbantes);

ATTENDU QU'un montant est octroyé par la municipalité;

ATTENDU QUE la Régie consent à participer à une valeur de 50% de cette subvention municipale pour un maximum de 50\$ par demande;

ATTENDU QU'un formulaire soit complété et que des pièces justificatives soient déposées;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Roger Landry et résolu unanimement :

D'autoriser la municipalité à procéder à l'adhésion au programme de subvention pour les produits d'hygiène réutilisables, et ce, selon les modalités de la Régie des matières résiduelles.

Il est en outre résolu de verser une subvention au montant de 50.00\$ pour chaque demande effectuée dans les 12 derniers mois pour chaque résident demeurant au même numéro civique.

#### **14. EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN-MARC PARADIS POUR UN PROJET SPÉCIAL DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT**

21- 129      CONSIDÉRANT la demande du comité d'embellissement à l'effet que la Municipalité assure le service de la paie pour l'employé à l'embellissement

CONSIDÉRANT QUE les coûts seront remboursés par le comité d'embellissement;

CONSIDÉRANT l'ensemble des éléments,

Il est proposé par Madame Sylvie Coulombe et résolu unanimement :

Que le conseil de la municipalité de St-Thomas didyme autorise l'embauche de monsieur Jean-Marc Paradis sur le projet de caractérisation des plantes;

Que son salaire soit fixé à 630.00 \$ pour une seule semaine.

#### **15. LISTE DES COMPTES**

21- 130      Il est proposé par Monsieur Richard Duchesne et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes à payer du mois au montant de 57 778.37 \$ et d'entériner les déboursés généraux au montant de 7 079.70 \$, les salaires nets au montant de 18 523.45 \$ et les prélèvements par Hydro-Québec au montant de 10 399.70 \$, le tout, vérifié avant l'assemblée par le comité des financiers composé de Monsieur le conseiller Richard Duchesne et Monsieur le conseiller Roger Landry.

#### **16. VARIA**

- Il est proposé et appuyé à l'unanimité qu'une lettre de remerciements soit adressée à madame Édith Goulet pour son dévouement lors du remplacement de notre adjointe administrative lors de son congé maternité
- Monsieur Gilles Tremblay, conseiller demande des renseignements sur le résultat de la vente pour non-paiement de taxes du terrain situé au 2 Avenue du Moulin.
- Il est proposé par Monsieur Gilles Tremblay, conseiller que la Municipalité de St-Thomas-Didyme procède à l'inscription de Monsieur Denis Tremblay, Maire au congrès de la FQM qui aura lieu du 30 septembre au 2 octobre prochain au Centre des congrès de Québec.

---

#### **17. DONS ET SOLLICITATIONS**

21-131      Il est proposé par Monsieur Gilles Tremblay et résolu unanimement de verser un montant de 800.00\$ à l'Association des Propriétaires du Lac-à-Jim à titre de contribution pour l'achat d'un défibrillateur.

21- 132      Il est également résolu que la Municipalité assume les frais d'entretien dudit défibrillateur.

Il est proposé par Monsieur Gilles Tremblay et résolu unanimement de verser les montants suivants :

- |                                     |          |
|-------------------------------------|----------|
| - CALACS en elles                   | 25.00 \$ |
| - Fondation Maison Colombe Veilleux | 75.00 \$ |

---

**18. INVITATIONS**

---

**19. CORRESPONDANCE**

- Poste Canada – Nouvelles heures d’ouvertures
  - MAMH – Confirmation d’un montant disponible pour la transformation de nos bâtiments municipaux.
  - MAMH – Approbation de l’entente avec le GEANT visant à ajouter de nouveaux objets.
- 

**20. RAPPORT DES ÉLUS**

Chacun des élus fait rapport des rencontres qui se sont déroulées dans leurs activités respectives.

---

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS****22. PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

9 août 2021

---

**30. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

21-133

Sur proposition de Monsieur le conseiller Richard Duchesne l’assemblée est levée à 20h30.

---

---

**Denis Tremblay**  
Maire

---

**Réjean Hudon**  
Directeur général et Sec.Trés. par intérim

---

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

Je, soussigné, déclare qu’il y a les crédits nécessaires pour chacune des dépenses projetées. Donné à Saint-Thomas-Didyme, ce 12 juillet 2021.

**Réjean Hudon,**  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim